

REPUBLIC OF CAMEROON  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTION DU  
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LUTTE  
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE  
PALUDISME

4120-2 *Ko* DECISION N° /D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/Fa DU

03 DEC 2024

Portant publication des résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°D13-221/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la mise en place, l'entretien et l'approvisionnement en crédit de communication d'une flotte téléphonique pour le personnel du Programme National de Lutte contre le Paludisme. (Financement Fonds Mondial – GC7).

\*\*\*\*\*  
LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,

Vu la Constitution ;  
Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;  
Vu la loi n°2023/019 du 19 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 modifiée et complétée par l'Ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024 ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu la Circulaire n° 00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2024 ;  
Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°D13-221/AONO/SG/MINSANTE/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la mise en place, l'entretien et l'approvisionnement en crédit de communication d'une flotte téléphonique pour le personnel du Programme National de Lutte contre le Paludisme ;  
Vu la lettre n°065/L/MINSANTE/CSPM-PNLP du 24 octobre 2024 demandant au Ministre de la Santé Publique, Maître d'Ouvrage, de négocier avec MTN CAMEROUN avant d'attribuer l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°D13-221/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la mise en place, l'entretien et l'approvisionnement en crédit de communication d'une flotte téléphonique pour le personnel du Programme National de Lutte contre le Paludisme ;  
Vu le Procès-verbal de négociation avec MTN CAMEROUN du 11 novembre 2024 ;

DECIDE :

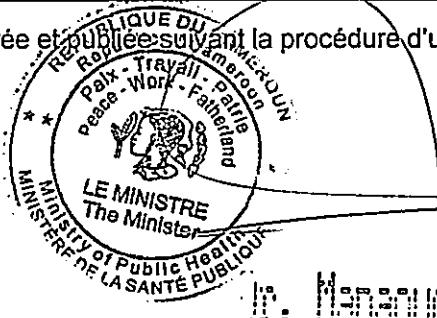
Article 1<sup>er</sup> : En application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence n°D13-221/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/PNLP/CSPM/2024 du 29 juillet 2024 relative à la mise en place, l'entretien et l'approvisionnement en crédit de communication d'une flotte téléphonique pour le personnel du Programme National de Lutte contre le Paludisme :

Nom du soumissionnaire	Intitulé	Montant TTC (FCFA)	Délai et lieux de livraison
MTN CAMEROUN LTD B.P: 15 574 Douala Tel.: 679 009 000	Mise en place, l'entretien et l'approvisionnement en crédit de communication d'une flotte téléphonique pour le personnel du Programme National de Lutte contre le Paludisme.	112 978 800	Trente-six (36) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera. /-

Ampliations :

- MINMAP ;
- ARMPJD ;
- CSPM-PNLP ;
- GTC/PNLP ;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Intéressé ;
- Archives/chronos.



Ministre de la Santé